



La nouvelle géographie de la Politique de la ville

En chiffres

- 700 communes
- 1 300 quartiers prioritaires de la politique de la ville en métropole
- 200 quartiers en rénovation urbaine
- 100 communes entrent dans la géographie de la politique de la ville
- 300 communes en sortent.
- 5 Md€ de subventions de l'ANRU pour les quartiers en rénovation urbaine
- Un effet levier pour un investissement de près de 20 Md€ au total sur 2014-2020

Exposé des motifs / Proposition de loi

« Parce que la ville évolue sans cesse, la politique de la ville aussi doit évoluer. Nous lui donnons [...] une occasion unique d'être plus efficace, moins saupoudrée et mieux comprise »

Najat VALLAUD-BELKACEM,
Ministre des Droits des femmes,
de la Ville, de la Jeunesse
et des Sports

Situation

La réforme s'impose pour redonner à l'action des pouvoirs publics en la matière un véritable pilotage. Le 17 juin 2014, Najat Vallaud-Belkacem présentait la liste des 1300 quartiers prioritaires de métropole. Ils entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2015 après concertation avec les élus locaux sur leur périmètre précis.

La politique de la ville se doit d'être une politique à la recherche de l'excellence pour nos territoires par le biais d'une solidarité accrue entre territoires prioritaires et territoires favorisés. C'est ainsi que l'on permettra le désenclavement des quartiers, tout en y associant les habitants dans une démarche de renouvellement urbain toujours plus démocratique.

Les points clés de la réforme

- **Réformer la géographie d'intervention** : Une seule carte remplacera les trop nombreux zonages et dispositifs qui s'étaient empilés depuis vingt ans (ZUS, CUCS, ZRU, ZFU, etc.) et c'est sur le critère unique de la faiblesse du revenu des habitants que seront identifiées toutes les concentrations urbaines de pauvreté.
- **De nouveaux contrats de ville** : à l'échelle appropriée des agglomérations ou des métropoles, avec des priorités : favoriser l'emploi des jeunes et la création d'entreprise, venir en aide aux mères isolées et améliorer la qualité de vie des habitants notamment en HLM.
- **La clause du territoire le plus favorisé** : qui entend faire des quartiers prioritaires des quartiers exceptionnels en tirant profit des atouts du territoire le plus favorisé. Dans un souci d'excellence environnementale et numérique
- **Un nouveau programme national de renouvellement urbain** : qui entend désenclaver les quartiers en favorisant la mixité sociale, en améliorant la qualité de vie et le développement de la mobilité.
- **Une participation citoyenne accrue** : des « conseils citoyens » garantiront aux habitants une place dans les instances de pilotage du contrat de ville et créeront un espace de débat et de délibération.



